

Le Siège de Noyon (19 août 1591) (suite)

Il est évident que le duc de Mayenne se désintéresse de Noyon et l'archidiacre Randoul, conseille d'avoir recours aux prières et aux humbles supplications envers le roi afin que la ville ne fut pas exposée à une prise d'assaut. On s'organise pour recevoir le roi dignement et Nicolas Jacquart, maître de la fabrique, est chargé de faire préparer des couronnes de fleurs et de lierre, des trophées et des armoiries royales. On prévoit d'aller au devant du roi avec les plus beaux ornements et en bon ordre. L'archidiacre fera un compliment. On chantera un Te Deum en présence du roi. Puis on pense que l'on n'a pas prié pour le repos d'Henri III et on a la résolution de le faire avant l'entrée du roi. Selon les termes de la capitulation, le gouverneur, les gentilshommes et capitaines, ainsi que les habitants trop compromis sont autorisés à sortir avec armes, chevaux et bagages ; les soldats avec leurs armes et chevaux. On abandonnera l'artillerie, les vivres et les munitions de guerre. Le gouverneur envoie au duc de Mayenne Brouilly de Mevillers pour le prévenir de la capitulation. Le 19 août la place est rendue.

Un accident se produira lorsque les royaux passèrent le pont-levis de la porte Dame-Journe : les gardes-fous de pierre tombèrent dans le fossé entraînant ceux qui s'appuyaient dessus puis ceux qui étaient sur le pont. Il y eut neuf morts et de nombreuses fractures. "Peu de ceux qui tombèrent furent préservés sans avoir de mal" tandis que les poudres et munitions dont ils étaient porteurs prenaient feu.

Henri IV écrivait à Nevers : "J'ai tiré ce siège en quelque longueur pour donner loisir et occasion audit duc de Mayenne de venir à la bataille".

A son entrée, le roi déclare son intention de décharger les "habitants du crime le lèse-majesté qu'ils ont encouru pour s'être distraits de son obéissance" et de les dispenser des tailles levées dans son gouvernement durant la guerre, contre le versement de 30 000

écus d'or (soit 90 000 livres), dont une moitié incombait au clergé (sauf l'abbaye de saint Barthélemy) et l'autre à la ville. L'armée restera sur place, à la charge des débiteurs, jusqu'à complet paiement.

Les chanoines sont consternés et se reprochent mutuellement d'être cause de leurs malheurs. Le roi refuse toute réduction au doyen, car il a déjà gratifié quelques gentilshommes de sa suite. Les bombardiers ajoutent à cette désolation en réclamant les cloches de la cathédrale, pour "les briser et le vendre à des marchands bourguignons et flamands qui étaient à l'armée" si on ne leur payait 1 000 écus.

Muni de la procuration du chapitre, le chanoine Nicolas Jacquart parcourt les villes et la campagne pour avoir de l'argent. On offre les domaines de Thiescourt, Evricourt et Caneccancourt. On promet au sieur Charmolue, receveur de la ville de Compiègne, toutes assurances, car personne ne voulait acheter de biens fonciers sans les connaître. Pas d'argent et les bombardiers allaient monter aux clochers. On put les empêcher en barricadant les escaliers. La lutte fut vive et Charles Martine, élu de la ville, réussit à les en

détourner et promit un paiement rapide. Le chapitre donna cent écus d'or tout de suite en assurant un règlement sous huitaine.

Le paiement tardant, douze chanoines furent arrêtés et conduits au camp, par le maréchal-Général de la cour. Le lendemain, ayant menacé de ravager le pays, il emmena encore six chanoines en otages. Le doyen et deux chanoines furent libérés pour activer la collecte de l'argent. Les chanoines se cotisèrent pour payer les 1 000 livres ; la communauté des chapelains réunit cinq cents livres. Pour leur mobilier et leur argenterie ; les bourgeois de la ville cédèrent aux villes voisines tous les biens meubles qu'ils avaient.

Henri IV demande ensuite au clergé un prêt de 4 000 écus d'or et un autre de 2 000 à la ville, en promettant de les rendre en 1597. de nouveaux emprunts furent nécessaires. Enfin le 13 septembre 1591, une quittance de Balthazar Gobelin, trésorier du roi, est donnée au chapitre.

Le lendemain de la capitulation, le roi, avec la moitié de sa cavalerie, se dirigea vers Ham pour chercher un engagement avec le duc de Mayenne. Après

deux heures et quelques coups de canon le roi repartit paisiblement et rejoignit d'Humières, au camp de Pierrefonds où l'on avait espoir de réduire le capitaine de Rieux. Mais le siège se prolongea et le maréchal de Biron dut renoncer et partir avec l'armée royale et les renforts anglais, amenés par le comte d'Essex, en direction de Rouen. Après cet échec royal, le sieur de Rieux fit tellement preuve d'insolence et de cruauté que, lorsqu'il fut pris, peu après, par ceux de Compiègne, il fut pendu comme malfaiteur. Henri IV, après une légère indisposition quitta Noyon le 15 septembre 1591 en direction de Chauny et La Capelle, puis à Sedan, le 29 septembre, il rencontrait une armée de 16 000 mercenaires allemands envoyés par les princes protestants allemands.

Lorsque le roi revint à Noyon, avant de rejoindre l'armée royale devant Rouen, il nomma un nouveau gouverneur : Antoine d'Estrées.

Docteur Jean Lefranc
Président de la Société
Historique de Noyon

